



NANOBIOTIX LEVE ENVIRON 29,5 MILLIONS D'EUROS DANS LE CADRE D'UN PLACEMENT D' ACTIONS ORDINAIRES NOUVELLES

Les fonds ont été levés par construction accélérée d'un livre d'ordre annoncé le 8 avril 2019

- Le placement fait suite à la première autorisation de mise sur le marché européen pour son produit leader Hensify®
- Renforce sa structure actionnariale avec de nouveaux investisseurs et des actionnaires existants en provenance des Etats-Unis et d'Europe
- Permet d'accélérer le développement et la consolidation de sa trésorerie pour préparer les prochaines étapes
- Le placement a été sursouscrit lors de la construction accélérée du livre d'ordre

Paris, France, 9 avril 2018 – NANOBIOTIX (la « Société ») (Euronext: NANO – ISIN: FR0011341205), société française pionnière en nanomédecine développant de nouvelles approches thérapeutiques pour le traitement du cancer, annonce aujourd'hui, dans le cadre de son augmentation de capital annoncée précédemment, avoir placé 2 566 666 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,03€ (les « **Actions Nouvelles** ») auprès d'investisseurs institutionnels aux Etats-Unis d'Amérique et des investisseurs en France et à l'étranger à l'exception des Etats-Unis d'Amérique, via une offre effectuée par construction accélérée d'un livre d'ordre réservée à une catégorie déterminée de personnes (l'« **Offre** »). Le montant total du produit brut de l'Offre devrait s'élever à environ 29,5 millions d'euros, avant déduction des frais et charges.

Modalités de l'Offre

Les Actions Nouvelles ont été placées auprès de sociétés et fonds d'investissement investissant à titre principal ou ayant investi au cours des 36 mois précédant l'Offre, plus de 5 millions d'euros dans des sociétés de croissance dites « *small caps* » ou « *mid caps* » dans le secteur de la santé ou des biotechnologies (les « **Investisseurs Eligibles** »). Les Actions Nouvelles seront émises suivant la décision du directoire de la Société du 9 avril 2019 prise à la suite de l'autorisation du conseil de surveillance de la Société du 27 mars 2019, sur le fondement de la 30^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 23 mai 2018 (l'« **Assemblée Générale** ») et conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du code de commerce. Le règlement-livraison de l'Offre est prévu le 11 avril 2019, ou peu de temps après.

Le prix d'émission des Actions Nouvelles est de 11,50 euros par action, prime d'émission incluse, représentant une décote de 15,1% par rapport à la moyenne des cours moyens de l'action Nanobiotix pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant ce jour (i.e. du 4 avril 2019 au 8 avril 2019 inclus), soit 13,55 euros, conformément à la 30^{ème} résolution de l'Assemblée Générale.

Jefferies International Limited (« **Jefferies** ») est intervenu dans le cadre de l'Offre en tant qu'unique Teneur de Livre.

Utilisation des fonds levés

La Société prévoit d'utiliser le produit net de l'Offre afin d'accélérer son développement, et principalement pour préparer le lancement de son essai clinique de phase II/III dans les cancers de la Tête et du Cou aux États-Unis d'Amérique. En tenant compte du produit net de l'Offre, la Société estime que ses besoins de trésorerie sont couverts jusqu'à fin 2020, lui permettant de préparer et de lancer cet essai clinique aux États-Unis d'Amérique dans les délais prévus.

Ne pas diffuser, publier ou distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce communiqué de presse ne constitue pas un document d'offre et a un caractère purement informatif.

Structure de l'actionariat de la Société à l'issue de l'émission des Actions Nouvelles

A la suite de l'émission des Actions Nouvelles, le capital social de la Société s'élèvera à 666 001,17 euros, soit 22 200 039 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,03€, représentant environ 113,07% du capital social existant de la Société.

À titre illustratif, un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société avant l'Offre et qui n'y a pas participé détiendra dorénavant 0,88% du capital social de la Société après l'Offre.

Actionnaires	Nombre d'actions avant l'Offre ⁽¹⁾	% du capital social avant l'Offre	Nombre d'actions après l'Offre ⁽¹⁾	% du capital social après l'Offre	Souscription (en €)
Institutional Investors	7 912 936	40,30%	10 479 602	47,21%	29 516 659
Retail	10 019 172	51,03%	10 019 172	45,13%	
Employees and Management	857 266	4,37%	857 266	3,86%	
Family Offices and Other	830 855	4,23%	830 855	3,74%	
Liquidity Contract	13 144	0,07%	13 144	0,06%	
Total	19 633 373	100%	22 200 039	100%	29 516 659

(1) A la connaissance de la Société

Admission aux négociations des Actions Nouvelles

L'admission des Actions Nouvelles aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris est prévue au moment de leur règlement livraison qui devrait avoir lieu le 11 avril 2019 ou peu de temps après. Elles seront cotées sur la même ligne de cotation que les actions ordinaires existantes de la Société (ISIN FR0011341205), porteront jouissance courante et seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société.

L'Offre ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

Engagements d'abstention et de conservation

Dans le cadre de l'Offre, la Société a pris un engagement d'abstention, limitant la possibilité pour la Société d'émettre des actions ordinaires supplémentaires pendant une durée de 90 jours suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve d'exceptions usuelles et de la possibilité pour la Société de demander une renonciation de la part du Teneur de Livre (notamment afin de permettre une éventuelle introduction en bourse aux Etats-Unis d'Amérique dont la Société considère qu'elle n'interviendra pas dans les 30 jours suivant l'admission des Actions Nouvelles). Par ailleurs, les membres du directoire et du conseil de surveillance de la Société sont soumis à un engagement de conservation jusqu'au 30 juin 2019, sous réserve d'exceptions usuelles et de la possibilité de demander une renonciation de la part du Teneur de Livre.

Facteurs de risque

La Société attire l'attention du public sur les facteurs de risque relatifs à la Société et son activité détaillés dans la section 1.5 du document de référence numéro D.17-0470 déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2017 ainsi que dans son rapport financier annuel 2017 publié le 29 mars 2018, disponibles sans frais sur le site internet de la Société (www.nanobiotix.com/fr).

A propos de NANOBIOTIX

Créée en 2003, Nanobiotix est une société pionnière et leader en nanomédecine, développant de nouvelles approches pour améliorer radicalement les bénéfices pour les patients, et amener la nanophysique au cœur de la cellule.

La philosophie de Nanobiotix est de faire appel à la physique pour designer et proposer des solutions inédites, efficaces et généralisables pour répondre à d'importants besoins médicaux et non satisfaits.

Ne pas diffuser, publier ou distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce communiqué de presse ne constitue pas un document d'offre et a un caractère purement informatif.

Le premier produit d'une nouvelle classe, NBTXR3, dont Nanobiotix est propriétaire de la technologie, a pour objectif l'expansion des bénéfices de la radiothérapie à des millions de patients atteints de cancers. Le programme d'Immuno-Oncologie de Nanobiotix pourrait apporter une nouvelle dimension aux immunothérapies en oncologie.

Nanobiotix est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Code ISIN : FR0011341205, code mnémorique Euronext: NANO, code Bloomberg: NANO:FP). Le siège social de la Société se situe à Paris, en France. La Société dispose d'une filiale à Cambridge, aux Etats-Unis d'Amérique et de deux filiales en Europe en Espagne et en Allemagne.

Contacts

Nanobiotix

Département Communication

+33 (0)1 40 26 07 55

contact@nanobiotix.com

Département Relations Investisseurs

+33 (0)1 79 97 29 99

investors@nanobiotix.com

Relations Presse

France - Springbok Consultants

Marina Rosoff

+33 (0)6 71 58 00 34

marina@springbok.fr



Avertissement

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la « **Directive Prospectus** »).

En France, l'Offre décrite ci-dessus a été réalisée exclusivement dans le cadre d'un placement au profit d'une catégorie d'investisseurs institutionnels, en conformité avec l'article L. 225-138 du code de commerce et les dispositions réglementaires applicables. Elle ne constitue pas une offre au public au sens de l'article L. 411-1 du code monétaire et financier. En conséquence, aucun prospectus ne sera publié, ni visé par l'Autorité des marchés financiers.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen (y compris la France), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un des Etats membres.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des Actions Nouvelles aux Etats-Unis d'Amérique ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement au titre du *U.S. Securities Act* ou de dispense d'enregistrement au titre du *U.S. Securities Act*, étant précisé que les Actions Nouvelles n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du *U.S. Securities Act* et que Nanobiotix n'a pas l'intention de procéder à une offre au public des Actions Nouvelles aux Etats-Unis d'Amérique, ni dans toute autre juridiction.

Aux seules fins du processus d'approbation du produit par chaque producteur, l'évaluation du marché cible relatif aux Actions Nouvelles a conduit à la conclusion suivante, en lien exclusivement avec les critères du type de clients : (i) le type de clients auxquels les Actions Nouvelles sont destinées, sont uniquement des contreparties éligibles et des clients professionnels, chacun tel que défini dans la directive 2014/65/UE, telle que modifiée (« **MiFID II** ») ; et (ii) tous les canaux de distribution des Actions Nouvelles aux contreparties éligibles et aux clients professionnels sont appropriés. Toute personne qui par la suite propose, commercialise ou recommande les Actions Nouvelles (un « **distributeur** ») devra tenir compte de l'évaluation du type de clients réalisée par les producteurs ; toutefois, un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible relatif aux Actions Nouvelles (en adoptant ou en affinant l'évaluation du type de clients réalisée par les producteurs) et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Les informations contenues dans ce communiqué n'ont pas été vérifiées de façon indépendante et aucun engagement, déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n'est donnée par ou pour le compte de Jefferies ou par toute entité qui la contrôle, qu'elle contrôle ou sous contrôle commun ou l'un des mandataires sociaux, dirigeants, salariés ou conseillers respectifs de ces entités et ne pourra servir

Ne pas diffuser, publier ou distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce communiqué de presse ne constitue pas un document d'offre et a un caractère purement informatif.

de fondement quant à la véracité, la plénitude, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations et opinions contenues dans ce communiqué. La responsabilité de l'une de ces personnes ne saurait être engagée de quelque manière que ce soit en raison de ces informations ou opinions ou de toute erreur ou omissions. Les informations présentées ou contenues dans le présent communiqué peuvent faire l'objet de vérification, correction, complément ou modifications sans notification préalable.

Jefferies agit exclusivement pour le compte de la Société dans le cadre de l'Offre et ne considèrera aucune autre personne (qu'elle soit ou non destinataire de ce présent communiqué) comme son client dans le cadre de l'Offre et ne sera tenue d'offrir à quiconque, à l'exception de la Société, ni la protection accordée à ses clients ni des conseils en lien avec l'Offre mentionnée ci-dessus. Jefferies a reçu l'autorisation de et est règlementé par la *Financial Conduct Authority* au Royaume Uni.